

Image not found or type unknown



Prise en charge de traites credit auto après divorce

Par **fimina**, le **08/04/2008** à **10:56**

Bonjour, pendant notre mariage (en séparation de biens), mon mari a souscrit un crédit pour un véhicule m'étant destiné (carte grise à mon nom). Nous avons divorcé il y a un an, et le crédit court toujours..... sur le jugement de divorce, il est bien stipulé que le véhicule m'appartient. Que se passerait-il si mon ex-mari cessait de payer les traites de la voiture? Je vous remercie d'avance de votre réponse.

E. RENAUD